



Factures de Cantine

publié le 16/02/2015

Pour les parents ayant choisi le prélèvement, un tampon "prélèvement" sera apposé sur les factures de cantine et les parents recevront la facture pour information (par courriel ou par courrier postal). Pour les autres parents, la facture de cantine sera envoyée par voie postale le mercredi 18 février 2015 pour un règlement au plus tard le **lundi 9 mars 2015**. Cette facture correspond aux repas du 2ème trimestre scolaire calculée sur une base de 42 jours (cf règlement du Conseil Général).



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.